

## **40. LIGUE NATIONALE SB – COUPE CHRISTIAN ABEGGLEN**

### **Art. 40 Règles générales**

- Art. 40.1 Lors de la ligue Nationale SB (LN), des équipes de Club ou de sections s'affrontent pour obtenir le titre de Champion de Suisse par Equipe.
- Art. 40.2 La LN comprend 2 étapes et se déroule sur 2 week-ends :
- Etape 1 : Qualifications régionales
  - Etape 2 : Finale nationale de la LN
- Art. 40.3 Les équipes sont formées de 5 membres du même Club ou de la même section ; les dames bénéficient d'un handicap de 10 quilles par partie.
- Art. 40.4 Tous les joueurs d'une équipe doivent impérativement avoir effectué les qualifications régionales avec le même Club ou la même section.
- Art. 40.5 Le nombre de remplaçants est illimité. Dès lors qu'un joueur aura effectué une partie au sein d'une équipe, il en sera membre à part entière et ne pourra plus être remplaçant dans une autre équipe.
- Art. 40.6 La tenue de Club est obligatoire, c.-à-d. tous les membres d'une équipe doivent être vêtus de la même tenue, soit:
- Pour le haut : des polos ou chemises de bowling identiques;
  - Pour le bas : une tenue de forme et de couleur identiques.  
En équipe mixte: la couleur de la tenue doit être identique; la forme de la tenue doit être identique pour les membres du même sexe.

### **Art. 41 Qualifications régionales**

- Art. 41.1 Des qualifications sont organisées en Suisse alémanique et en Suisse romande.
- Art. 41.2 Les équipes inscrites effectuent 6 parties consécutives.
- Art. 41.3 Les 6 équipes ayant réalisé le plus grand nombre de quilles sont qualifiées pour la finale.
- Art. 41.4 En cas d'égalité, c'est la plus petite différence entre les totaux des parties réalisées qui prévaut.

### **Art. 42 Finale de la Ligue Nationale SB**

- Art. 42.1 Les 12 équipes finalistes disputent 11 rencontres en système Petersen.
- Art. 42.2 Le classement est effectué aux points : 2 points par match gagné et 1 en cas d'égalité.
- Art. 42.3 L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points au terme des 11 parties est déclaré Champion Suisse et remporte la Coupe Christian Abegglen.
- Art. 42.4 Cas d'égalité
- Art. 42.4.1 En cas d'égalité aux points, le plus haut total de quilles est pris en considération.
- Art. 42.4.2 En cas de nouvelle égalité, le total de quilles réalisé au cours de la rencontre directe entre ces équipes est déterminant.

**Art. 43**      **Inscriptions**

- Art. 43.1      Les équipes doivent s'inscrire, par écrit, auprès du président sportif de leur section un mois avant l'étape 1.
- Art. 43.2      L'inscription doit préciser le nom du capitaine ou du responsable de l'équipe et elle doit également être accompagnée de la liste des membres de l'équipe.
- Art. 43.3      Le prix d'inscription pour chaque équipe est fixé à :
- CHF. 150.00 pour les qualifications régionales
  - CHF. 250.00 pour la finale.